

Cyberprotection des personnes et des familles

Dans un monde de plus en plus connecté, vous et votre famille êtes exposés à des risques croissants en matière de données et de sécurité. Vos renseignements personnels sont très précieux, il est donc essentiel de les protéger et d'avoir accès à un soutien expert en cas d'atteinte à la sécurité.

Des incidents imprévus peuvent survenir à tout moment et avoir des répercussions sur votre bien-être. C'est pourquoi il est si important de disposer d'une assistance fiable. La protection cybernétique personnelle et familiale vous aide à vous protéger, vous et vos proches, contre ces risques.

Cette protection complète comporte deux volets :

- 1 Une couverture adaptée aux besoins des modes de vie numériques modernes, et
- 2 Un accès illimité à une plateforme **personnalisée et sécurisée propulsée par Cyberscout**, qui propose des services proactifs conçus pour atténuer les cyberrisques.

Points saillants de la couverture 2026-2027 :

Ingénierie sociale	10 000 \$
Une réponse à la cyberintimidation	Jusqu'à 25 000 \$
Vol d'identité	Jusqu'à 25 000 \$
Extorsion en ligne et compromission des systèmes	2 500 \$ (combiné)
Limite globale	Jusqu'à 25 000 \$

Les services de Cyberscout comprennent :

Gestion de l'identité

Cyberscout fournit des services et du soutien pour aider à limiter les dommages causés par les incidents de vol d'identité et permettre de les résoudre.

Surveillance et formation

La plateforme est spécialisée dans la surveillance du Web caché et des médias sociaux, ainsi que dans l'évaluation des risques liés aux rançongiciels. Elle offre également des ressources éducatives pour vous permettre de tirer parti des protections disponibles. Cyberscout peut, grâce à l'expertise de professionnels de la sécurité de l'information, de la protection des renseignements personnels et de la gouvernance, diagnostiquer les problèmes et mettre en œuvre un plan afin de protéger vos données. La plateforme vous informe des tentatives de fraudes et des incidents de logiciels malveillants les plus récents et vous propose des façons de vous préparer et de rester en sécurité.

Comment faire une demande

Veillez contacter BMS pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS)

- 1-855-318-6558
- connect.canada@bmsgroup.com
- www.canada.bmsgroup.com

La présente brochure présente un résumé de la couverture et est fournie à titre informatif uniquement. Les modalités complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le contrat, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

Service de gestion des sinistres

La plateforme Cyberscout rassemble toutes vos solutions de cyberdéfense en un seul endroit. Pour accéder à votre portail personnalisé pour la première fois :

1. Visitez le site de Cyberscout et cliquez sur « Enter your access code ».
2. Entrez votre code d'accès et remplissez le formulaire d'inscription.

En plus des services mentionnés ci-dessus, cette plateforme en ligne sophistiquée propose :

- Un coffre-fort d'identité en ligne (Online Identity Vault™)
- Un gestionnaire de mots de passe
- Une assistance en cas de perte du portefeuille
- La création de dossiers numériques
- Une analyse historique du Web caché
- Une surveillance du crédit et un système d'alertes avec cote de crédit et rapport de crédit

Conditions générales d'utilisation

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.